



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16 octobre 2018

A l'occasion de la révision en cours des règlements européens qui régissent les émissions de CO₂ des véhicules légers, utilitaires légers et poids-lourds, l'AAMF et l'AFGNV unissent leur voix pour la prise en compte d'une approche plus complète des émissions de CO₂ dans les transports

Le secteur des transports doit réguler et réduire ses émissions de CO₂ par des mécanismes réglementaires. Encadré par les règlements européens, les constructeurs s'inscrivent dans une trajectoire de baisse continue des émissions de leurs véhicules en respectant des objectifs annuels.

La comptabilisation des émissions de CO₂ à l'échappement des véhicules donne une vision incomplète de l'empreinte carbone réelle d'un véhicule vis-à-vis de son impact sur le réchauffement climatique. En complément aux émissions à l'échappement, il convient d'intégrer des composantes ayant un impact sur les émissions de CO₂, selon une comptabilisation en Analyse du Cycle de Vie (ACV) : fabrication du véhicule, production de l'énergie et transport de cette énergie jusqu'à la station d'avitaillement et recyclage du véhicule.

Les travaux en cours, à Bruxelles, sur l'évolution de la réglementation européenne concernant les émissions de CO₂ des véhicules sont l'occasion de franchir une première étape vers une comptabilisation en ACV. Cette étape consiste à prendre en compte la part du gaz renouvelable (bioGNV) dans le GNV en appliquant un facteur de correction aux émissions moyennes des véhicules commercialisés par les constructeurs.

Ce facteur de correction est mis en œuvre en Suisse depuis 2015, à la suite du « CO₂ Act » du 23 décembre 2011. Il est actuellement de 10% en Suisse. A noter que, en 2017, le facteur de correction aurait été de 9% pour le GNV. Selon les objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), il sera de 20% en 2023. Selon le plan de déploiement du GNV/bioGNV en France établi par l'AFGNV, il serait de 40% en 2030.

Pour faire face aux enjeux du réchauffement climatique, il est urgent de mettre à contribution, à sa juste valeur, la solution GNV/bioGNV pour décarboner le secteur du transport.

Contact presse : Gilles Durand – Secrétaire Général AFGNV